

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Décembre

DEVOIR IMPÉRIEUX

Le grand avantage de la résolution énergique prise par le gouvernement à la suite du vote de confiance qu'il a obtenu de la majorité républicaine de la Chambre des députés, a été de mettre fin à cette singulière et dangereuse confusion de pouvoirs qui tendait chaque jour à s'aggraver. Aujourd'hui, les choses sont rentrées dans l'ordre. Non seulement il faut les y maintenir, mais encore pousser avec vigueur dans la voie sage et correcte à laquelle on est enfin revenu.

Ce n'est donc pas sans quelque étonnement que l'on a appris que la commission d'enquête, présidée par M. Brisson, prétendait continuer, concurremment avec la justice, à s'occuper d'une affaire dont l'instruction et la solution sont désormais du ressort exclusif des tribunaux.

Il ne faut pas s'y tromper, la commission d'enquête n'a pas le droit de chercher à reprendre, d'une manière plus ou moins détournée, un rôle qui n'est pas le sien et en vue duquel la Chambre des députés lui a formellement refusé, par son vote de jeudi dernier, des armes à la fois inconstitutionnelles et illégales.

Ajouterons-nous que, si elle persistait dans cette attitude, la commission, non seulement, sortirait de son rôle, mais encore manquerait à la dignité qui doit rester celle du pouvoir législatif ?

Après avoir tenté de se faire substituer à la justice, elle s'abaisserait à faire une œuvre policière qui de sa part serait absolument déplacée. Le pouvoir judiciaire n'a nullement besoin de cet étrange auxiliaire qui, après avoir eu la prétention de l'annihiler, demande à se faire aujourd'hui son très humble serviteur, jusqu'au jour, où, élevant de nouveau ses prétentions, il rouvrirait un conflit heureusement terminé pour le bien de la France et de la République.

La commission doit donc désormais sus-

pendre ses séances et ne pas prolonger l'exercice d'un mandat qui moralement a pris fin le jour où les administrateurs du Panama ont été arrêtés.

Laissons faire la justice : actuellement, pour la répression des fautes commises, il n'y a pas d'autre programme ; mais sachons enfin nous souvenir : il n'y a pas seulement le Panama, il y a la France dont il semble que l'on ait en ces derniers temps un peu perdu trop de vue les intérêts les plus immédiats, les plus considérables.

Et le budget ? Et la loi sur l'armée coloniale ? Et la convention franco-suisse ? Et la loi sur la presse ? Et tant d'autres projets de loi et tant d'autres réformes utiles réclamées par le vœu unanime de l'opinion ? Il faudrait y penser et au plus vite.

Les pouvoirs publics ont le strict devoir de ne pas négliger plus longtemps ces grands intérêts nationaux.

C'est ce que le nouveau ministère avait fort bien compris, lorsqu'il disait dans sa déclaration récente :

« L'œuvre de justice actuellement poursuivie ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique : nous vous convions donc à reprendre sans délai la suite de vos travaux, à pourvoir au vote des lois urgentes, telle que la réforme des boissons et la convention commerciale franco-suisse, et à vous assurer à vous-mêmes, par des douzième provisoires, le temps nécessaire pour un sérieux examen du budget de 1893. »

C'est là le vœu du pays tout entier, ainsi que l'intérêt le plus évident de la République elle-même. Après avoir saisi le pouvoir judiciaire des questions qui lui appartiennent en propre, l'heure est venue de ramener à la vie normale et le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ; alors, mais alors seulement, tout sera rentré dans l'ordre.

J. QUERCYTAÏN.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Les Autorisations de Poursuites

Les talons de chèques que le banquier Thierrée prétendait avoir détruits ont été retrouvés, et c'est sur les indications fournies par ces talons que des demandes en autorisation de poursuites viennent d'être déposées. Elles concernent MM. Rouvier, Arène, Proust, Dugué de la Fauconnerie et Jules Roche pour la Chambre, et pour le Sénat, MM. Léon Renault, Albert Grévy, Béral, Thévenet et Devès.

On remarquera que cette première fournée de poursuites ne concerne que les parlementaires dont les noms ont été trouvés dans les papiers de M. de Reinach.

On sait que les autres dossiers sont actuellement dépouillés. A bientôt une nouvelle fournée.

LE RÉQUISITOIRE

Voici le texte du réquisitoire portant demande en autorisation de poursuites :

Paris, le 20 décembre 1892.

A Monsieur le président de la Chambre des députés,

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le procureur général près la cour d'appel de Paris sollicite l'autorisation d'exercer des poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

Veillez agréer, etc.

Le garde des sceaux, BOURGEOIS.

La lettre du Procureur-Général

Voici le texte de la lettre adressée par le Procureur général au Président de la Chambre pour lui demander l'autorisation de poursuivre cinq membres du Parlement.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande en autorisation de poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

Une instruction criminelle a été ouverte récemment contre MM. Charles de Lesseps, Fontane, Cottu, Sans-Leroy et tous autres que l'information fera connaître, sous l'inculpation de corruption de fonctionnaires publics, dans les termes des articles 177 et 179 du Code pénal, pour faits se rattachant à l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama en 1888.

Au cours de cette interrogation, M. le juge d'instruction a saisi un certain nombre de talons de chèques portant les lettres initiales de noms dont plusieurs paraissent être ceux de députés faisant partie du Parlement.

D'autre part, des déclarations ont été faites

devant la Commission d'enquête par plusieurs membres de la Chambre touchant les conditions dans lesquelles ils auraient participé aux opérations qui ont accompagné l'émission de 1888.

Dans ces conditions, il est nécessaire que les députés dont il s'agit puissent être appelés par le magistrat instructeur à présenter leurs explications dans les formes prévues par la loi.

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Procureur général près la Cour d'appel,
Signé : TANON.

A la Chambre

M. Floquet annonce, au milieu d'un grand silence, qu'il a reçu du ministre de la justice une demande en autorisation de poursuites contre cinq députés.

Les noms ne sont pas prononcés à ce moment, conformément à l'usage, mais l'on sait aussitôt que les cinq membres de la Chambre qu'on propose de poursuivre pour faits de corruption sont : MM. Rouvier, Jules Roche, Antonin Proust, Emmanuel Arène et Dugué de la Fauconnerie.

— La demande de poursuites, ajoute M. Floquet, doit être, vous le savez, envoyée aux bureaux qui nommeront une commission chargée de l'examiner.

— Quel jour la Chambre veut-elle se réunir dans ses bureaux ?

— Tout de suite ! tout de suite ! crie l'assemblée tout d'une voix.

La Chambre décide alors de se réunir immédiatement dans ses bureaux pour la nomination de la commission, et la séance est suspendue à 3 heures 1/4, au milieu de l'émotion générale.

Le Rapport de M. Millerand

Il est 6 heures 25, quand M. Millerand, rapporteur de la commission prend la parole.

— La demande de poursuites, dit-il, ne contient aucun préjugé contre les cinq de nos collègues qui sont visés. La Chambre, en accueillant cette demande, donnera une preuve nouvelle de son désir d'arriver à la connaissance de la vérité tout entière.

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'autorisation des poursuites.

La commission demande l'urgence et la discussion immédiate qui sont votées sans débat.

Discours de M. Arène

— Je ne m'oppose pas, dit-il, à ce que les poursuites soient autorisées. Je viens seulement dire

puisque d'avoir suivi à Naples le sieur Labroyère, j'ai été à même d'y surprendre des menées abominables, dont la révélation faite à mon roi, pourra déjouer le plan de misérables assassins.

— Encore ! s'écria Henri en bondissant vers la demoiselle de Coman. Encore et toujours des assassins ! Parlez ! madame ! que savez-vous ?

La Coman raconta alors au roi qu'étant à Naples avec un ancien ligueur du nom de la Bruyère, celui-ci y avait fait la connaissance d'un certain Pierre du Jardin, sieur de la Garde.

Ce du Jardin était un capitaine d'aventures, un homme de sac et de corde, que la Bruyère s'empressa de mener chez le jésuite Alagon, oncle du duc de Lerne, premier ministre de Philippe III.

L'ancien ligueur, au sortir d'un dîner de chez le jésuite espagnol, avait fait connaître à la demoiselle de Coman tout ce qui s'y était passé.

Le père Alagon proposa au capitaine du Jardin d'assassiner Henri IV, avec promesse, s'il réussissait, de lui donner cinquante mille écus et de lui faire obtenir le titre de Grand d'Espagne.

Un cri d'horreur s'échappa des lèvres de l'abbesse et de Marcel, à cette révélation si positive, le roi était tout pâle. Il fit signe à la dame de continuer.

— Mais du Jardin hésita, poursuivit Mademoiselle de Coman.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 112

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

II

LA FÊTE DES VIGNERONS

— Espérez, Marcel, dit doucement Marie de Beauvilliers. Le ciel vous rendra votre fiancée, j'en ai la ferme conviction.

— L'Angleterre, reprit le roi, l'Angleterre, où s'est rendu Sully en personne, a donné son adhésion. Le fils du roi Jacques, le prince de Galles, brûle de faire avec moi son apprentissage de guerre. Tous les princes protestants d'Allemagne sont à nous ; comme eux, la Suède et le Danemarck préparent leurs contingents. La Hollande est une alliée dévouée, avec ses hardis gueux de mer. Les cantons suisses m'ont déclaré « que leurs affections et leurs armes seraient toujours françaises ». Jusqu'au duc de Savoie, mon vieil ennemi, qui contracte avec moi une alliance offensive et défensive, en fiançant son fils avec ma fille Elisabeth de France.

— Vos diplomates vous ont merveilleusement servi.

— Toute une armée d'envoyés Joyeuse, Luxembourg, de Thou, Jeannin, du Perron, Schomberg et bien d'autres, comme on n'en verra peut-être plus jamais, s'est répandue en Europe et a travaillé à nos trames secrètes.

— Mais hélas ! soupira la charitable Marie, le bonheur de l'Europe coûtera des flots de sang.

— Trois années de guerre suffiront pour réduire l'Autriche au seul contingent des Espagnes. Mes coffres sont combles, et l'argent est le nerf de la guerre. Tous mes cadres sont formés et je commence à les remplir. Au printemps prochain, j'aurai 150 mille hommes sur pied.

— Quelle formidable armée ! s'écria l'abbesse stupéfaite.

— En vit-on jamais une pareille ? Qui pourra lui résister ?

— C'était en effet un chiffre fabuleux pour l'époque.

— Et au printemps, demanda Marie, tout cela s'ébranlera.

— Je n'attends qu'un prétexte, mais l'occasion va se présenter, elle est imminente.

— Quelle est cette occasion, Sire ?

— Un prince d'Allemagne est malade, et l'on prévoit sa mort. Trois compétiteurs se disputent l'héritage. L'un des trois, ce sera le chef de la maison d'Autriche, l'empereur d'Autriche en personne.

— Et les deux autres.

— Je ferai en sorte qu'ils s'adresseront à moi.

— Sire, vous voyez loin.

à mes amis, à ceux du dedans et du dehors, que partout où l'on voudra me mener, je passerai le front haut, n'ayant rien à me reprocher. J'ai toujours servi mon parti et mes chefs, même ceux qui, comme les gouvernants d'aujourd'hui, m'envoient une balle en pleine poitrine.

J'ajoute qu'à côté de mon mandat de député, j'ai eu depuis seize ans ma plume de journaliste, que jamais je n'ai prostituée. Je compte que mes confrères de la presse me rendront ce témoignage. Je compte aussi sur mes amis de la Chambre. Ils me verront sortir triomphant de cette si cruelle épreuve. Quant à mes électeurs, à mes compatriotes, je les connais, ils me connaissent, cela me suffit. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Discours de M. Rouvier

— Jamais plus cruelle épreuve, dit M. Rouvier, ne s'abattit sur un homme qui a honnêtement et fidèlement servi son pays et son parti.

Pourquoi nous poursuit-on aujourd'hui ? parce qu'on a trouvé des noms ou même seulement des initiales sur le talon d'un carnet de chèques. Mais comment ces noms, ces initiales, pourraient-ils constituer une preuve juridique et, en tous cas, pourquoi n'avoir pas interrogé les députés incriminés ?

J'ai les mains nettes, la conscience paisible, ayant traversé toutes les grandes affaires de ce pays sans y accroître ma modeste fortune. Mais voyons un autre ordre d'idées. Je dois dire certaines choses. J'ai été chef du gouvernement dans des circonstances difficiles.

— Il m'a fallu de l'argent pour la défense de la République, poursuit M. Rouvier, pour lutter contre le boulangisme. A ce grave moment, en effet, je n'avais pas les ressources nécessaires. Les fonds secrets, ces fameux fonds secrets dont on parle tant, étaient épuisés.

— Qui avait emporté les fonds secrets ? demande un droitier inconnu, auquel s'associent aussitôt divers boulangistes.

— Je me suis alors adressé, continue M. Rouvier, à la bourse de mes amis. Oui ! il m'a fallu de l'argent pour défendre la République et ma conscience ne me reproche pas d'avoir agi comme je l'ai fait. Si je dis tout cela, c'est que je dois défendre l'honneur de mon nom, pour ma famille, pour ma mémoire.

Ce que j'ai fait, tous les hommes politiques l'ont fait, dans tous les temps, dans tous les pays. (Protestations et bruits.)

Si ceux qui m'interrompent avaient été autrement servis et défendus, peut-être ne seraient-ils pas sur ces bancs ! (Nouvelles protestations.)

Tout ce que je viens dire, j'aurais voulu le réserver pour le magistrat instructeur. On m'a forcé de m'expliquer complètement devant la Chambre. C'est pourquoi je viens de le faire.

Et maintenant, j'irai devant le jury le front haut. Jamais, je n'ai personnellement bénéficié directement ou indirectement d'une compagnie dont je n'ai, d'ailleurs, jamais défendu les intérêts.

Le vote

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à mains levées et à la quasi unanimité.

Voilà donc les poursuites ordonnées contre les cinq députés que l'on sait.

Interpellation Déroulède

M. Déroulède, commence par fulminer contre M. Herz, qui a mis sa personne et ses biens à l'abri en passant en Angleterre.

— Et pourtant cet étranger, cet Allemand, a été à un moment un personnage considérable dans l'Etat français. (Protestations à gauche). Eh bien ! cet étranger a été patronné, appuyé, conduit dans la vie politique, par qui ? Par M. Clémenceau ! (Agitation et bruit prolongé.)

— Je ne puis, montrer ce qu'était M. Cornélius Herz, sans parler de celui qui fut son protecteur. En attendant qu'on révisé le régime parlementaire, je viens ici réviser quelques députés ! Pourquoi M. Herz a-t-il donné 400,000 fr. au journal de M. Clémenceau ? N'était-ce pas parce qu'il attendait de M. Clémenceau le renversement d'un cabinet qui gênait les petites affaires de M. Herz ?

— Cet étranger, ce M. Herz, conclut M. Déroulède, s'est ruiné sur la France pour s'enrichir d'elle, en faisant le plus grand mal à notre pays.

M. Millevoye

— Oui, ce Herz est un agent étranger, je l'affirme, et cela n'a pas empêché M. Clémenceau de recevoir de lui des sommes considérables sans se préoccuper de savoir d'où venait cet argent. (Le tapage est à son comble.)

M. Clémenceau crie à M. Déroulède et à M. Millevoye qu'ils mentent.

Déclaration de M. Bourgeois

M. Bourgeois, garde des sceaux, déclare qu'une instruction est ouverte contre M. Herz et que, s'il en résulte que ce dernier a commis des faits coupables, comme il est naturel, il sera déféré au conseil de la Légion d'honneur. (Applaudissements.)

Après la séance, on parle de nombreux duels. MM. Déroulède et Millevoye ont envoyé, chacun

de leur côté, des témoins à M. Clémenceau qui leur a infligé un démenti si éclatant.

Une rencontre entre MM. Déroulède et Clémenceau est certaine.

On parle aussi d'un échange de témoins entre MM. Déroulède et Laguerre, également causé par un des mille incidents de cette séance.

* * *

Au Sénat, M. Le Royer donne lecture de la lettre du procureur général, qui demande l'autorisation de poursuites contre MM. Albert Grévy, Béral, Léon Renault, Thénvet et Devès. (Mouvements ; bruits divers.)

Arton à Paris

La *Liberté* mentionne qu'Arton aurait été vu dans les environs de Paris et que des agents ont été chargés de le rechercher.

D'après la *Patrie*, M. Arthon serait à Paris même depuis le 9 décembre et y aurait repris la vie joyeuse qu'il y menait jadis. Ainsi, d'après ce journal, le dimanche onze décembre dernier, M. Arthon a dîné à six heures du soir, au restaurant Lathuille, avenue de Clichy. Il y avait invité quatre demi-mondaines, parmi lesquelles se trouvait Mlle Suzanne Néry.

Cette petite fête fut des plus gaies. Tout à coup une des convives dit d'un air qu'elle voulait rendre sérieux : « J'ai besoin de 100,000 fr. Si tu ne me les donne pas de suite je te fais arrêter. »

— Ah ! je ne crains rien, répondit M. Arthon avec calme ; non seulement personne n'est pressé de me faire écrouer, mais encore mon arrestation embarrasserait bien les gens qui ont le plus grand intérêt à me laisser où je suis.

Ces propos et les détails qui précèdent sont, ajoute la *Patrie*, rigoureusement exacts. Ils ont été rapportés par un des invités à la petite fête du père Lathuille.

Le sauvetage du Panama

On lit dans la *Figaro* :

Une note officieuse, et qui se qualifie elle-même d'autorisée, confirme ce qui a été dit ici des bonnes dispositions de M. Christophle à tenter le sauvetage du Panama.

Avec des réserves de détail et une prudence de forme dont ne saurait trop s'entourer la parole d'un haut fonctionnaire, M. Christophle acquiesce au point principal.

« M. le gouverneur du Crédit Foncier, dit cette note, considérerait de son devoir d'accepter une pareille tâche, si elle lui était confiée par le pouvoir. »

Il n'y a plus qu'à se tourner du côté du « pouvoir » et à lui dire que rien ne le retient plus.

Voilà, en effet, une combinaison très heureuse, presque providentielle dans la crise actuelle, et de plus, assez conforme à la moyenne du sentiment public.

Quel accueil va lui être fait ?

Le gouvernement comprendra certainement qu'il ne suffit pas de prendre des mesures violentes, et qu'il faut prendre aussi quelques mesures réparatrices.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a adopté le projet relatif aux deux douzièmes provisoires.

La commission n'a introduit qu'une modification dans le projet du gouvernement ; sur la demande de MM. Mesureur, président, et Terrier, rapporteur de la commission des patentes, elle a adopté l'article additionnel suivant :

« Les changements que pourrait apporter la loi de finances dans le régime des patentes seront appliqués aux cotisations individuelles de 1893 par voie de rôles complémentaires ou de dégrèvements d'office. »

M. Liotard-Vogt, directeur général de l'enregistrement, a été entendu ensuite par la commission du budget au sujet des taxes de remplacement propres à compenser le dégrèvement total des boissons.

On sait que cette commission inclinait à frapper d'un demi-décime supplémentaire les taxes successorales. M. Liotard-Vogt a fait observer au nom du ministre des finances qu'il y aurait peut-être un incident grave à prendre cette mesure.

La commission elle-même, en effet, prévoit déjà un demi-décime supplémentaire pour compenser la réforme des droits d'enregistrement et, d'autre part, le projet de loi portant déduction du passif dans le calcul des droits de succession, comporte une élévation sensible de ces droits.

On risquerait de trop surcharger la matière imposable et par suite, de nuire au Trésor.

Le directeur a ajouté qu'on se trouverait ramené ainsi à proposer un droit sur les opérations de Bourse. Mais le directeur a fait observer que cette question soulevait de graves difficultés qu'il n'a pu indiquer que sommairement.

Ce sont celles résultant de l'existence non reconnue par la loi de la coulisse. Si l'on veut atteindre toutes les opérations de Bourse par l'im-

pôt, il faut reconnaître la validité des opérations de la coulisse, ce qui soulève le problème du monopole des agents de change.

La commission, en présence de ces difficultés, a décidé de chercher d'abord à compenser la réforme des boissons par une élévation des droits de succession. Le directeur s'est engagé à présenter son projet sans tarder.

Par contre, la réforme des droits d'enregistrement aura besoin d'une autre contre-partie, la ressource sur laquelle elle était fondée en partie allant faire défaut.

Mais comme cette réforme est moins urgente que celle des boissons, puisqu'elle ne sera discutée qu'à la fin du budget, on aura le temps d'ici là de rechercher si on peut la compenser par la taxe des opérations de Bourse.

Nous croyons savoir que le projet qu'apportera demain le directeur de l'enregistrement a pour but de fondre les décimes dans le principal et d'établir une taxation nouvelle pour les droits de succession.

Les entreprises financières

M. Pierre Richard a déposé une proposition de loi tendant à interdire aux membres de la Légion d'honneur, aux titulaires en exercice, honoraires ou anciens titulaires de fonctions ou mandats publics, le droit de se servir de leur qualité ou de leur ancienne qualité, pour patronner des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

* * *

Un journal du matin annonce que M. Jumel se propose de questionner M. de Freycinet au sujet d'une lettre par laquelle M. Lœwe offrait à Boulanger, alors ministre de la guerre, de lui fournir l'outillage pour la fabrication du fusil Lebel. M. Jumel demanderait comment le capitaine Driant instructeur à St-Cyr, précédemment officier d'ordonnance de Boulanger, aurait entre les mains ce document qui appartient aux archives de la guerre, et quels autres documents il pourrait détenir ?

M. de Freycinet ayant exprimé à M. Jumel le désir qu'il ne portât pas à la tribune cette question, le député de Landes a abandonné son projet.

Accident de chasse

L'empereur Alexandre III vient d'échapper à un grand danger. Quoique n'étant pas très grand amateur de chasse, Sa Majesté voulut poursuivre deux ours dont on avait signalé la présence au village de Tokrovo. Elle était accompagnée d'une nombreuse suite.

Les fauves étaient réfugiés dans une sorte de caverne, d'où ils ne voulaient pas sortir. On tira et l'un d'eux se précipita sur le tzar, qui, sans perdre son sang froid, lui envoya une balle dans la patte droite. Mais l'énorme animal ne s'arrêta pas et renversa l'empereur sans lui faire d'ailleurs aucune blessure.

L'ours fut tué à une centaine de mètres plus loin et son compagnon fut également abattu.

On rapporte ce mot d'Alexandre III : « Voilà une bête fort au courant des usages de la cour ; elle ne s'est pas arrêtée auprès de moi, parce qu'on ne me l'avait pas présentée. »

Le danger auquel a échappé l'empereur a produit grand émoi dans la famille impériale.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

MM. Talou et Vival, font partie de la commission nommée dans les bureaux de la Chambre et chargée d'examiner les demandes de poursuites.

M. Larroumet

Notre éminent compatriote nous adresse la lettre suivante :

Paris, 18 décembre 1892.

Mon cher Directeur,

On a annoncé que je serais candidat à la direction des Gobelins.

Cette nouvelle a été donnée, en effet, par quelques journaux, mais je vous serais obligé de dire à mes compatriotes qu'elle est de pure fantaisie.

Bien cordialement à vous,

Gustave LARROUMET.

Faculté de droit de Toulouse

Examens (session de janvier 1893). — Les étudiants ajournés à une partie des épreuves seulement (session de novembre 1892) pourront se présenter à la session de janvier, qui durera du jeudi 5 au jeudi 12 janvier 1893.

Ils devront préalablement se faire inscrire, personnellement ou par correspondance, du lundi 19 au samedi 24 décembre 1892.

Pour cette session la consignation du droit d'examen devra être effectuée les mardi 3 et mercredi 4 janvier 1893.

Vacances scolaires

M. le Recteur a réglé ainsi qu'il suit les congés du jour de l'an dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles du ressort :

Sortie : Le jeudi matin 29 décembre.

Retournée : Le jeudi soir 5 janvier.

Les vacances des écoles normales primaires sont fixées ainsi qu'il suit :

Sortie : Le jeudi matin 29 décembre.

Retournée : Le mardi soir 3 janvier.

Celles des écoles primaires, fixées par l'article 20 du règlement scolaire, sont les suivantes :

Sortie : Le samedi soir 31 décembre, après la classe.

Retournée : Le mardi matin 3 janvier, à l'heure réglementaire.

Le tirage au sort

Le ministre de la guerre vient de fixer au 23 janvier l'ouverture des opérations du tirage au sort pour 1893.

Bureau de bienfaisance

Lundi a eu lieu, l'adjudication des 35,000 kilog. de pain à fournir au bureau de bienfaisance pour l'année 1893.

M. Gimbert, boulanger, rue du Lycée a été déclaré adjudicataire, au prix de 26 cent. le kilog.

Poids et mesures

Le Maire de Cahors donne avis que M. le vérificateur des poids et mesures se rendra au bureau de vérification, boulevard Gambetta, 109, pour y procéder à la vérification périodique des poids et mesures, qui commencera le 9 janvier 1893, à 9 heures précises du matin, et sera terminée le 13 février 1893, avant 4 heures du soir.

Le Maire croit devoir rappeler l'article 3 de la loi du 27 mars 1851, ainsi conçu :

« Ceux qui, dans leur commerce, profession ou industrie faisant usage de poids, mesures, instruments de pesage et de mesurage, dans leurs achats, ventes ou marchés, n'auraient pas soumis, avant la clôture des opérations dans leur commune, ces instruments à la vérification et à la marque annuelle qui est pour 1893, la lettre B, seront poursuivis comme contrevenants. (Une amende de 15 à 25 francs, et un emprisonnement de 6 à 10 jours, sont les peines portées par l'article 3 de la loi précitée, si les instruments sont faux.) »

NOTA. — Les assujettis à la vérification sont invités à se rendre exactement le jour et à l'heure fixée sur leur bulletin de convocation, afin d'éviter l'encombrement.

Comité antiphyloxérique

Le comité antiphyloxérique s'est réuni lundi sous la présidence de M. Arnaud, préfet du Lot.

Etaient présents : MM. Andurand-Rolland, vice-président, Combarieu, Bouyssou, Laur, Drouhault, professeur départemental d'agriculture, secrétaire.

M. Andurand-Rolland a fait connaître les produits en bouteures de pépinières et les quantités demandées.

Ce dernier chiffre qui est beaucoup plus élevé que celui du produit a décidé le Comité à acheter pour une somme de 5,000 fr. de bouteures, de manière à donner la plus grande satisfaction à tous les demandeurs.

Une commission composée de M. Andurand-Rolland, Bouyssou et Drouhault, a été chargée d'arrêter les chiffres de la répartition, pour que celle-ci puisse commencer dans les premiers jours de janvier.

Grivellerie

Le sieur Paulin Taraban, tailleur de pierre à Bétaille, arrêté pour grivellerie et vagabondage, a été condamné lundi à 3 mois de prison par le tribunal civil jugeant correctionnellement.

Procès-verbal d'octroi

Les employés d'octroi du bureau de Labarre ont déclaré procès-verbal au sieur Pagès, Etienne, pour de la viande salée et deux poulets qu'il essayait d'entrer en fraude.

Accident

Un charretier de M. Cayla, le sieur Sembel a été victime d'un accident.

En attelant un des lourds camions destinés aux transports des marchandises, il reçut dans la figure un coup de pied du cheval ; la blessure est peu grave heureusement.

Bacs

Voici les résultats de l'adjudication qui a eu lieu mardi à la préfecture relativement aux passages d'eau sur la rivière du Lot, dans l'arrondissement de Cahors.

2^e lot, bac de Bouziès-Haut, adjugé au sieur Vaissil, Julien, 410 fr.

3^e lot, bac des Masseries, Delsol, Adolphe, 2 fr.

5^e lot, bac de Biars, Desplats, Jean, 35 fr.

7^e lot, bac de Larroque-des-Arcs, Alazard, maire, 400 fr.

Les autres lots n'ont pu être adjugés faute d'enchérisseurs.

Sainte-Alauzie

Le nommé Combebias, Antoine, âgé de 56 ans, cultivateur à Ste-Alauzie, est tombé accidentellement à l'eau et s'est noyé.

La gendarmerie de Castelnau s'est livrée à une enquête.

Labastide-Murat

La foire du 2^e lundi de décembre, à Labastide-Murat, n'a pas été très importante, à cause du mauvais temps.

Le foirail aux bœufs était dégarni et les quelques paires qui se sont vendus étaient aux prix des cours précédents.

Les bêtes à laine ne se vendaient autant qu'aux autres foires.

Les porcs gras se vendaient de 35 à 42 fr. les 50 kilos ; les porcelets ne se vendaient pas du tout.

A la halle, beaucoup de grain et peu d'acheteurs. Le blé de 12 à 13 fr. les 4/5.

Le maïs de 8 à 10 fr.

L'avoine 6 fr.

Les noix de 6 à 7 fr.

Les pommes de terre 2 fr.

Un gros lièvre 5 fr.

Un lapin 1 fr.

Un perdreau 2 fr. 50.

Une grive 0 fr. 60.

La volaille 0 fr. 50 la livre.

Les marchands étalagistes ne paraissaient pas contents.

Prayssac

Favorisée par le beau temps, notre foire a été belle. Beaucoup de bœufs ont été vendus entre 500 et 800 fr. la paire ; les bœufs de maquignons de 300 à 400 fr. la paire. Les bœufs gras se vendaient entre 32 et 38 fr. les 50 kilos, poids vif.

Les porcs gras de 38 à 42 fr.

Les porcs moyens de 35 à 50 fr.

Les porcelets de 15 à 30 fr.

Les moutons de 15 à 30 fr.

Les poules de 40 à 45 cent. la livre.

Les poulets de 2 à 2 fr. 50 la paire.

Les lièvres de 3 fr. 50 à 5 fr. pièce.

Les perdrix 2 à 2 fr. 25 pièce.

Les foies d'oie 2 à 2 fr. 50 la livre.

Les œufs de 1 à 1 fr. 10 la douzaine.

Le blé de 14 à 14 fr. 75 les 4/5.

Le maïs de 8 à 9 fr.

Les cerneaux de noix de 5 fr. 50 à 6 fr. le 1/5.

Les châtaignes de 4 fr. 50 à 6 fr. les 4/5.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Miss Hélyett

M. Guyot est animé, comme directeur de troupe, d'une bonne volonté sans pareille, d'une trop grande bonne volonté même, car en voulant donner satisfaction à tout le monde, il lui arrive parfois de réussir moins bien que s'il agissait à sa tête. La représentation de mardi dernier est là pour le démontrer. Non que je veuille dire par là qu'elle ait été mauvaise ; mais elle a été inférieure à ses précédentes.

M. Guyot, sensible à juste titre au reproche qui lui avait été fait de n'avoir pas de voix dans sa troupe, avait engagé pour la Mascotte un ténor et un baryton ; le ténor ne put jouer dans cette pièce pour des raisons personnelles, mais le baryton fut présenté au public cadurcien qui le trouva très convenable, comme chanteur et comme acteur. A la suite de quelles circonstances M. Guyot s'est-il vu obligé

BIBLIOGRAPHIE

Comme tous les ans, la librairie Ch. Delagrave publie une série de livres d'étrennes, qui se recommandent autant par le soin et l'exécution matérielle que par l'intérêt même qu'ils présentent. Signalons surtout les plus importants.

Les enfants de Grand-Pierre. Histoires de mon village

Par Eugène Muller, 1 vol. grand in-8° avec 40 compositions de F. Lix.

M. Eugène Muller, dont l'Académie française a couronné deux fois les ouvrages, a su ne pas oublier que la notoriété littéraire attachée à son nom remonte à la publication d'une simple et cependant très émouvante histoire de village : « La Mionette. » Encore une fois, c'est à travers ce monde rustique, où il excelle à trouver de pittoresques physiognomies qu'il a emprunté les grands effets des éléments dramatiques.

Ce Grand-Pierre, pauvre galochier de campagne, est un simple de cœur et d'esprit, que de profonds chagrins ont rendu indifférent à tout ce qui l'entoure, et qui soudain, par l'adoption d'une petite orpheline, fille d'un de ses amis, se trouve rattaché à tous les devoirs, appelé à tous les dévouements, voué à tous les sacrifices.

A la vaillante, à l'héroïque tâche de ce brave homme, s'associe un jeune garçon, qui, pris d'affection pour la petite adoptée, lui aussi, subir toutes les plus rudes épreuves

d'engager un nouveau baryton pour *Miss Hélyett*. Il ne nous appartient pas de le rechercher. Mais qu'il me soit permis de dire que le premier eût bien mieux fait notre affaire.

Quant au ténor, M. Burgat (Puycardas), il serait assez bon chanteur, s'il lui était possible de nous faire grâce de ses grands éclats de voix suivis d'arrêts soudains, et s'il voulait bien filer les sons au lieu d'aller son train-train du haut au bas et réciproquement.

Pour en finir immédiatement avec le côté des hommes, j'adresserai à M. Coulon (Smithson), les éloges qu'il mérite toujours pour l'interprétation comique des rôles qui lui sont confiés ; j'adresserai quelques encouragements à M. Mario qui, dans le personnage de Richter a paru avoir de très bonnes intentions ; enfin, je ne puis m'empêcher d'adresser des félicitations à M. Marty, qui dans un rôle tout-à-fait effacé, il est vrai, m'a paru conquérir l'aisance et la liberté d'allures qui lui manquaient, s'il avait un peu plus de voix, le public aimerait mieux le voir dans des rôles comme celui de Paul Landrin.

Je ne fâcherai, je l'espère, aucun des pensionnaires de M. Guyot, en disant que si la représentation de *Miss Hélyett* a obtenu un succès relatif, c'est en grande partie (pour ne pas dire entièrement), à M^{me} Demanthe-Guyot qu'elle le doit. Au troisième acte surtout, M^{me} Guyot a joué avec une grâce, un entrain et un art parfaits, et les derniers couplets enlevés par sa claire et fraîche voix, ont été bissés avec enthousiasme.

Une bonne note à M^{me} Warton, pour qui le rôle de Manuela m'a paru cependant un peu trop lourd ; j'en dirai de même de M^{me} Hamein (se nora Fernandez), bien que ces deux artistes aient fait leur possible pour tenir convenablement leurs rôles.

Enfin, encore une fois, j'éprouve le besoin de féliciter M. Guyot, pour l'art et la conscience qu'il apporte dans la mise en scène, qui est de plus en plus soignée.

En un mot, malgré les quelques critiques que m'imposait mon devoir de chroniqueur impartial, la soirée a été bonne, M. Guyot mérite plus que jamais la confiance et les applaudissements du public cadurcien.

M. HEYC.

Dernières nouvelles

Nouvelles poursuites

Paris, 22 matin.

Le procureur général a conféré jusqu'à une heure tardive avec M. Bourgeois.

Le bruit persiste que des poursuites seront dirigées contre MM. Naquet, Saint-Martin, Laguerre et Laur.

NOUVELLES AUX ŒUFS et MACARONI ★★★
RIVOIRE & CARRET
Réclamez dans toutes les Épiceries

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

morales ; car une lutte ardente s'engage à propos de cette enfant, — d'ailleurs figure inoubliable — avec un parent qui, lui, n'agit que sous l'empire de la cupidité, et qui enfin succombe sous le coup des plus amères déceptions.

Maints personnages typiques, graves ou plaisants, se mêlant s'intéressant à l'action, font qu'elle se déroule toujours mouvementée et intéressante.

Ce livre est donc en tous points digne de ceux qui, de longue date, ont classé l'auteur parmi nos conteurs populaires les plus aimés.

La sœur de Pierrot

Par Arsène Alexandre, illustré par A. Vilette. Nous n'en sommes pas ici à faire l'éloge de M. Arsène Alexandre ; disons seulement que ce volume ne le cède en rien aux précédents. On suivra avec intérêt les péripéties de Pierrot, son entrée au lycée, plus tard ses débuts dans l'étude d'un huissier, la naissance de sa petite sœur Blanche qui devient peu à peu son ange gardien pour ainsi dire, et dont la douceur et l'heureuse influence lui gagneront tous les cœurs. Au fond et tout en étant un ouvrage destiné à la jeunesse, c'est une satire très spirituelle des travers et des ridicules de notre société, satire présentée avec tout le talent qui caractérise l'auteur. Les illustrations de Vilette sont comme toujours aussi artistiques que spirituelles, et sont surtout adaptées d'une manière charmante au récit qu'elles animent et rendent plein d'une vie réelle.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro Médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE, jeune, fera lui-même l'application de ses appareils à Cahors, le mardi 3 janvier (jour de foire), de 9 h. du matin à 8 h. du soir, Hôtel des Ambassadeurs ; Montauban, les mercredi, 4 et jeudi, 5, Hôtel du Midi, près la cathédrale.

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent.

21 ans de Merveilleux succès

Les Bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.

ÉTUDE

de M^e Auguste Mazières,
avoué à Cahors.

EXTRAIT

d'un jugement en séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-neuf décembre courant, la dame Eugénie Lacoste, sans profession épouse de Clary Jean Louis, propriétaire demeurant ensemble à Cahors, Faubourg Cabessut Camp des Monges, a été séparée de biens d'avec le dit Clary, Jean Louis son mari.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le vingt-un décembre, mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête du Premier de l'An 1893

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 28 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 5 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Voyages aux stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les voyages aux Pyrénées et sur les bords du Golfe de Gascogne.

1° La durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix du Tarif général, vient d'être portée de 10 à 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

En outre, la durée de chacune des deux périodes de prolongation qui sont accordées aux voyageurs moyennant le paiement, pour chacune d'elles, de 10 0/0 de la valeur du billet, est portée de 5 à 10 jours.

2° Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, de 1^{re} et de 2^e classes, dont la

Dansons la capucine

Par Arsène Alexandre, avec illustrations de Louis Morin

C'est également un récit intéressant, mais où la note comique domine davantage. Les aventures désopilantes de Mlle Yolande du Ponts des Soupins, et de M. Coquelet, l'arrivée de Philome Galureau, la manière originale dont la famille d'Estournignac, lorsqu'elle n'a pas de quoi dîner, exécute une « Capucine » éfrénée jusqu'à ce que chacun des danseurs tombe endormi, ce qui fait oublier l'absence du dîner, enfin les aventures fantastiques de M. Coquelet et de toute la troupe au bois de Boulogne feront passer de bonnes heures aux jeunes lecteurs. Quant à l'illustration de Louis Morin, elle est d'un esprit et d'une originalité qui nous dispensent d'en faire l'éloge.

La fillette au Héron Bleu

Adapté d'après l'anglais, par Mlle Eudoxie Dupuis, avec illustrations par Birch.

Il n'est guère possible d'analyser en quelques lignes les péripéties nombreuses de ce récit, disons seulement qu'il est du plus vif intérêt et tout à fait original ; l'action qui se passe à la Nouvelle-Orléans y ajoute l'attrait que présente toujours la description des mœurs et coutumes d'un pays étranger, il n'est pas jusqu'au héron bleu, témoin et acteur muet mais intelligent, qui ne nous intéresse jusqu'au bout.

durée de validité est de 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, devaient anciennement comprendre au moins trois personnes.

Or, une réduction de 20 0/0 sur les prix du tarif général est accordée, actuellement, aux familles de deux personnes ayant à parcourir une distance d'au moins 500 kilomètres, aller et retour compris.

Ces divers billets sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins 4 jours à l'avance, pour les stations ci-après :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Az-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyols-sur-Mer, Biarritz, Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), St-Flour (Chaudesaigues), St-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salias-du-Salat et Ussat-les-Bains.

A cette nomenclature il convient d'ajouter la station de Boulo-Pertuis pour laquelle, jusqu'à présent, ces billets n'étaient pas délivrés.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

A VENDRE

VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

BULLETIN FINANCIER

du 21 décembre 1892

En présence de tout ce qui se passe, on ne peut trouver qu'une chose, c'est que nos rentes sont relativement fermes. Rien ne peut troubler l'optimisme de la bourse. Il est probable que d'ici à la fin du mois nous assisterons encore à bien des mouvements en sens divers. On voudrait sortir de ce cauchemar qui paralyse les affaires.

Le 3 0/0 ouvre à 98.25 et finit à 98.40.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont lourdes. Le Crédit Foncier finit à 1026.25. La Banque de Paris est à 676.25, et le Crédit Lyonnais à 767.50.

Le Suez est assez lourd.

Les obligations des Immeubles de France sont fermes. L'obligation Ferranti cote 236.25. Les fonds étrangers sont fermes mais sans causes particulières. L'Italien est à 93.40. Les porteurs ont un gros coupon de 2.17.

L'Extérieure cote 64 11/32. Les fonds ottomans sont plus faibles. L'émission des actions de l'Extrablatt faite par les soins de la Banque des Pays-Autrichiens a été un grand succès. On mettait en vente 8000 titres, et il en a été demandé plus de 50.000.

En Banque, l'action privilégiée de la Gallia est ferme. Bonne tendance de la part des Soufres Romains de 205 à 210.

Contes patriotiques

Par Montet, avec illustrations par Béraud, Caran d'Ache, Choubrac, Sergent, le Révérend, Vilette, etc.

S'il est un titre que ne dément pas le contenu de l'ouvrage, c'est bien celui de ce beau volume, qui respire l'ardente passion du patriote et la haine de l'étranger. Nos jeunes lecteurs parcourront avec émotion les récits palpitants de cet ouvrage qui se reportent tous à la guerre de 1870 et aux souffrances, aux humiliations et exécutions sommaires qui ont laissé la passion et le désir de la revanche au cœur de tant de patriotes.

Signalons surtout en ce genre « Gloria victis, le Sergent, le Bon vin, les Drapeaux vivants, au pied du mur, » enfin qui est à lui seul un drame plein d'émotions palpitantes. Les « Contes patriotiques » sont une lecture qui élèvera le cœur des jeunes lecteurs et fortifiera en eux l'amour de la patrie.

Histoire d'une petite princesse russe

Par Henriette Pravaz, avec illustrations par Jankowski.

C'est un récit mouvementé et d'un intérêt toujours croissant, au cours duquel nous voyageons avec la petite princesse Olga et sa gouvernante M^{me} Abelly. Nous allons à Odessa en Pologne, à Cracovie ; notre héroïne vient même à Paris où nous suivons avec curiosité l'impression que fait cette grande ville sur la petite princesse et le récit se termine d'une manière aussi dramatique que palpitante au milieu de la fête de Pâques, la plus grande des fêtes en Russie.

C'est une histoire qui intéressera vivement les enfants, parce que l'héroïne principale est âgée de six ans à peine, et c'est aussi une description des plus attrayantes des mœurs et coutumes de la Russie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine. PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 ^{1/2}	5 21 ^{1/2}	12 42 ^{1/2}	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	3 »	8 58
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 10	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 20	7 42
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 31	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 47	8 »
Cieurac.....	10 22	—	—	4 56	8 9
Lalbenque.....	10 29	—	—	5 31	8 45
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	6 11	9 28
	11 37	9 58	8 32	6 25	—
MONTAUBAN.....	arrivée. 12 2	10 23	8 40	7 55	—
	départ. 12 2	10 23	8 40	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 ^{1/2}	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^{1/2}	—	10 24 ^m	—	—	11 38 ^{1/2}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 30
Arrêt Douelle	6 54	1 47	6 53
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 14	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arrt Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Dursac.....	7 43	1 54	7 41
Sotrac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24 ^{1/2}

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	14 35	7 40
— Express.	7 40	14 35	7 40
BORDEAUX. — »	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Sotrac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Dursac.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrt Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercus.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 34
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	[Omnibus]	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadelleine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
PLAIES et ULCÈRES VARIOUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER
UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Maison LUTZY, aux Hortes
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CARTES DE VISITE
Depuis 1 fr. 50
A l'Imprimerie du Journal du Lot

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, ecroues, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TAICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication, se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TAICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.